

Sujet : [INTERNET] NON à la centrale d'enrobé

De : Michel Pourcine <michel.pourcine@gmail.com>

Date : 07/10/2019 20:28

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'AUDE

Monsieur le Préfet

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans ce beau département de l'Aude.

Après réflexion j'ai pris le parti de vous communiquer ci-dessous un extrait de la lettre qui va être adressé au Directeur Régional de la DREAL de l'Aude. Elle vous permettra je crois de comprendre les enjeux de notre terroir des Corbières Maritimes et mon engagement déterminé à lutter contre l'installation de cette centrale à Roquefort des Corbières.

Devant les inquiétudes des habitants de Roquefort des Corbières qui ont appris trop tardivement le projet d'installation d'une centrale d'enrobé et d'une usine de concassage sur le Plat de Roque dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée un Comité de Défense Roquefortois s'est constitué. Il a rejoint rejoint le Comité de Défense de La Palme et l'association Palm'Actif et créer un Collectif afin de coordonner toutes les actions. Personnellement je fais partie de ce collectif et j'écris ici en mon nom.

Nous avons encouragés nos concitoyens à participer activement à la consultation du public en vous écrivant Monsieur le Préfet et ainsi de profiter de cet espace d'expression démocratique pour donner son avis jusqu'à ce soir 7 Octobre.

Une première manifestation s'est tenue le 22 Septembre et réunie spontanément 400 participants malgré des conditions météorologiques très défavorables et en l'absence des vigneronns en pleine vendange.

Cet événement a fait la une de l'Indépendant de l'Aude et permis le ralliement d'élus, période des élections municipales oblige.

Une nouvelle contestation avec l'appui des vigneronns s'est déroulée hier 6 Octobre à 16h sur le Plat de Roque tout près du site envisagé.

Elle a mobilisé plus de 850 manifestants, certains vigneronns étaient venus avec leur tracteur.

Tous ont pu apprécier l'effet du vent au sommet du Plat de Roque.

Vous trouverez dans l'édition de l'Indépendant daté du 7 Octobre un bon résumé de l'état d'esprit qui anime les habitants de La Palme et de Roquefort-des-Corbieres, déterminés et solidaires.

850 participants pour une population d'environ 3000 habitants pour les deux villages de La Palme et Roquefort-des-Corbieres démontrent clairement leur motivation d'opposants à l'implantation de cette centrale d'enrobé et de l'usine de concassage.

J'ai lu l'ensemble des documents du dossier de la demande d'enregistrement de la Société Malet Spie Batignolles.

Beaucoup de points ne sont pas clairs, il y a de nombreuses omissions et beaucoup de déclaratif.

Nous sommes face à la témérité insensée d'une entreprise qui projette d'implanter une centrale d'enrobé à chaud au coeur Parc Naturel Régional de la Narbonnaise avec des conséquences certaines et démontrables sur la santé, sur l'environnement et l'économie de ce territoire des Corbières Maritimes en particulier la viticulture et le tourisme, nos principales ressources.

Elle revendique avec une mauvaise foi évidente une expertise qui ne faillira jamais et qui en cas de difficulté sera plus maline et plus forte que les éléments.

Les événements tragiques de Rouen devraient amener cette compagnie à plus d'humilité et de loyauté.

Quant à la Préfecture et aux services de l'Etat que vous représentez à une réelle prise en compte du principe de précaution.

Il est clair que l'entreprise Malet Spie Batignolles n'a pas pour priorité ou pour mission l'intérêt général c'est une entreprise privée dans un monde concurrentiel où la part de marché est fondamentale et l'accroissement du nombre d'installations sur le territoire essentiel au développement et aux opportunités de son business. En conséquence Malet Spie Batignolles préfère se passer de vérifications supplémentaires plutôt que de retarder son chantier.

À titre d'exemple selon son modèle mathématique l'impact de l'installation de cette centrale n'aurait un impact négatif que pour 10 habitants ce qui serait selon l'entreprise acceptable.

Une plaisanterie que je vous propose de lire dans l'annexe 13 page 10 et suivantes avec la conclusion en page 27.

Comment pouvons-nous accepter une telle déclaration?

Incendies fréquents sur la zone, pollution du vignoble due aux vents très violents à 360° qui soufflent sur le plateau, les épisodes méditerranéens dont les ruissellements pollueront le Rieu, la Berre et les étangs de la Palme dont le sel est très réputé ne sont pas pris en compte dans le dossier de candidature à enregistrement (ICPE)

Sans parler des apiculteurs dont les ruches sont installées près de la ZNIEFF du massif du Pic du Poul tout proche.

Plus de 11.000 camions à minima sont prévus pour la fabrication et la livraison de 130.000 tonnes d'enrobé et doivent traverser la départementale D6009 à l'entrée accidentogène de Roquefort.

Le lieu de livraison dans le Lézignanais est à 80km aller/retour.

De plus la centrale mobile envisagée date de 1998 (22 ans) ce qui interpelle sur l'implantation de cette vieille machine soumise sauf erreur à aucun malus.

Que dire du bilan CO2 d'un tel projet sur la durée de l'exploitation?

Aucune information.

Nous ne sommes pas des opposants stériles à l'utilisation de centrale mobile à enrobé.

La Région a un besoin d'enrobé et la centrale mobile est la moins mauvaise solution quand elle est temporaire et à toute proximité du chantier.

Ces conditions ne sont vraiment pas remplies ici.

Une rencontre avec le Sous-Préfet de Narbonne a eu lieu le 2 Octobre dernier, elle nous a permis de lui exprimer notre détermination, notre solidarité dans une expression responsable et sereine.

Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise a émis un avis défavorable à ce projet ainsi qu'Odyssea la Route bleue du sel de Gruissan à La Palme organisation européenne.

Les Conseils Municipaux de La Palme et de Roquefort des Corbières ont voté contre cette implantation néfaste.

Vous trouverez en pièces jointes les avis défavorables:

- de la Vice-Présidente de la Région Occitanie, Agnès Langevine et de la Conseillère Régionale, Marie-France Barthet qui ont également manifesté par écrit leur opposition à ce projet.
- du Président de l'AOP Cru Corbières, Daniel Sandrous
- du Président de la cave coopérative de Cap Leucate, Joel Castany
- du Président de la Cave coopérative Rocbere de Portel, Gilles Frances
- la position de Jacques Bascou, Président de l'Agglomération Grand Narbonne.

Le Collectif a demandé par écrit à Michel PY maire de Leucate et Inspecteur Général de l'Administration du Développement Durable de s'exprimer.

Nous attendons sa position sur ce projet.

Sans réponse de sa part, déterminé le Collectif demandera à son Ministre de tutelle

Elisabeth Borne de répondre à sa place et de communiquer son avis sur ce projet contre nature.

Des experts ont écrit des mémos sur l'impact d'une telle installation sur la santé, sur l'eau, sur la faune et la flore, sur le vignoble qui démontrent l'ineptie ou le contresens d'une telle implantation sur un site protégé dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Vous trouverez également en pièces jointes quelques exemples de ces rapports d'expertise.

- l'association de protection de l'environnement RUBRESUS
- le Co-Président de la LPO de l'Aude Michel Fernandez
- le Directeur départemental retraité de ICVR vigneron oenologue, Alain Parnaud
- l'expert ANSES, chercheur honoraire de l'iINSERM, Mariette Gerber
- l'expert hydrogéologue retraité du département de l'Aude, Michel Yvrux

Je suis étonné et troublé que se soit aux citoyens de confondre, de dénoncer les irrégularités, les erreurs de calcul, les omissions, la mauvaise foi, le déclaratif infondé voire les mensonges de Malet Spie Batignolles et non aux autorités compétentes mises en place pour la régulation et l'exécution des principes de la loi sur l'environnement.

En exemple le Charte de l'Environnement qui a valeur constitutionnelle et qui est bafouée dans cette procédure.

Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi sur le fond.

Article 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10. La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

Je suis inquiet pour l'avenir de notre terroir les Corbières Maritimes.
Je suis fermement défavorable à ce projet

Dans l'attente de votre décision que j'espère nécessairement négative, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel POURCINE
27 avenue des Plages
Roquefort des Corbières

— Pièces jointes : —

Contribution Rubresus Centrale Enrobés Roquefort.pdf	260 Ko
Monsieur le Préfet de l.docx	17,5 Ko
Roquefort lettre preifet.docx	26,7 Ko
HYDROGEOLOGUE MICHEL YVROUX.docx	13,8 Ko
Fwd Fw USINE ENROBAGE a ROQUEFORT DES CORB IERES - cdr_roquefort@gmail_com - Gmail.mht	1,0 Mo